

QUESTION ÉCRITE E-0759/09  
posée par Corien Wortmann-Kool (PPE-DE)  
à la Commission

Objet: Investissements dans les voies navigables européennes

En janvier 2009, l'institut de recherche NEA a révélé que, au cours de la période allant de 1995 à 2005, seul 1 pour cent des investissements dans les infrastructures européennes a été consacré à la navigation intérieure. La plupart de ces investissements ont été consacrés à des projets ferroviaires et routiers. Parallèlement, il s'est avéré que les investissements dans les voies navigables sont les plus rentables.

Il va de soi que la navigation intérieure connaît relativement peu de congestion en comparaison avec d'autres modes de transport, mais il n'empêche qu'il existe un grand nombre de goulets d'étranglement qui entravent le transport sur l'eau. Que l'on pense à cet égard aux projets de navigation intérieure au sein du réseau transeuropéen prioritaire, mais également à d'autres voies navigables du RTE. À l'embouchure de ces voies navigables également, comme aux écluses, il existe des goulets d'étranglement, qui entravent la croissance du transport sur l'eau.

Grâce au programme d'action NAIADES, l'Union européenne a fait un pas dans la bonne direction en vue d'améliorer la navigation intérieure en Europe. NAIADES est censé proposer un plan de développement européen en faveur des infrastructures des voies navigables.

1. La Commission est-elle au courant des résultats de l'institut de recherche NEA à propos des investissements dans la navigation intérieure?
2. Comment la Commission juge-t-elle les résultats de cette étude? La Commission reconnaît-elle que la part des infrastructures des voies navigables dans les investissements totaux est restreinte par rapport à l'ambition affirmée dans le cadre de NAIADES?
3. Quelles mesures la Commission envisage-t-elle pour améliorer les infrastructures des voies navigables et augmenter les investissements dans ce domaine? Quand la Commission pense-t-elle publier le plan de développement européen pour les infrastructures des voies navigables?
4. La Commission estime-t-elle que la révision de la politique du RTE-T est également une option intéressante afin de donner une plus grande priorité à l'aménagement et à l'amélioration des infrastructures des voies navigables et de l'ancrer davantage dans la politique de l'UE?